



**République Française  
Département des Alpes- Maritimes  
Ville de TENDE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2022**

**Extrait du  
registre des délibérations du conseil municipal  
Session ordinaire du 9 avril 2022**

**L'an 2022 le neuf Avril à 17:00 , les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur convocation qui leur a été adressée le 05 Avril 2022, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.**

**Étaient Présents :**

Jean-Pierre VASSALLO - Marilene DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI - Maryse CASTELLANI - Florent REYNAUD - Cyrille LEJA - Caroline FRANCA - Elise FERRARI - Patricia ALUNNO

**Pouvoirs :**

FRANCOISE VADA à Myriam PASTORELLI - Cédric BERGALLO à Elise FERRARI

**Absents excusés :**

Pierre Dominique DALMASSO - Daniel VAISSIERE - Frédéric TRUC

**Madame Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 2022\_56**

**Objet :ADMINISTRATION GENERALE- OCCUPATION D'UN TERRAIN COMMUNAL - PARCELLE CE 203 - PIERRE DALMASSO**

Monsieur le Maire expose à ses collègues qu'il a été saisi par une demande de Monsieur Pierre Dominique Dalmasso afin d'obtenir la location de la parcelle cadastrée en section CE 203 pour environ 649 m<sup>2</sup> et ce pour y cultiver un jardin potager.

Monsieur le Maire propose d'accéder à cette demande et d'autoriser l'occupation d'une partie de parcelle cadastrée en section CE 203 pour une superficie de 679 m<sup>2</sup> afin d'y réaliser un jardin potager. Cette location pourrait se faire par le biais d'un bail précaire et révoquant et moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 272 €.

*Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré :*

- Décide de consentir à Monsieur Pierre Dominique Dalmasso un bail précaire et révoquant pour la parcelle cadastrée en section CE n°203 pour une superficie de 679 m<sup>2</sup> pour une durée de 3 années à

compter du 1er Avril 2022 moyennant le paiement d'un loyer annuel de 272 € , montant du loyer révisable tous les trois ans selon l'évolution de l'indice des loyers.  
Autorise le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer le bail correspondant

***M. Pierre Dominique DALMASSO sort de la salle.***

***Adoptée à l'unanimité***

*Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.*

Date de l'affichage, par extrait à la porte de la Mairie :